

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Lachance](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b4413d0cf13fb3c05c633510>

Date d'obtention : 2022-02-25 13:58:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes sont claires et précises. Elles permettent d'éviter des erreurs d'interventions. Ne jamais prendre connaissance des photos est une chose très importante dans le processus. Si une situation est impulsive, on peut faire quelques interventions (sensibilisation) auprès des jeunes avant d'informer les policiers. Par contre si le geste est malveillant, la police doit immédiatement en être informée pour qu'elle puisse poursuivre la démarche. On doit aussi confisquer l'appareil électronique du jeune si nous avons de forts doutes qu'il contient des photos à caractère sexuel.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est différente et que la grille est très importante dans le processus. Tout est du cas par cas et dépendamment si la situation est faite de façon impulsive ou malveillante. Le programme sexto aide vraiment à la bonne démarche de la situation qui permet de rassurer l'intervenant et par la suite, permet à celui-ci de rassurer les acteurs et les témoins de l'incident.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Quand vient le temps de confisquer l'appareil électronique du jeune. Je crois qu'il est difficile en tant qu'intervenant d'avoir un doute assez fort pour saisir un appareil. Je craindrais de saisir l'appareil et que cela se retourne contre l'école parce que les policiers n'ont rien trouvé dans ledit appareil. Ou encore si le jeune refuse si on a un doute valable, à quel point on peut insister. J'accomplirai cette étape, mais en tant qu'intervenant, elle serait pour moi délicate.